



Comité institutionnel de protection des animaux (CIPA)  
Formulaire d'utilisation d'animaux sauvages en milieu  
naturel pour la recherche pour l'enseignement (Octobre 2015)

**Quelques directives pour compléter votre demande d'utilisation d'animaux de laboratoire :**

- 1 Assurez-vous d'avoir toujours en votre possession la version la plus récente du formulaire disponible sur la [page web du CIPA](#)
- 2 Veuillez compléter le formulaire en français.

**Sections du formulaire :**

- 3 **Section 4 :** Tout projet de recherche ou protocole pilote soumis au CIPA, financé ou non, doit avoir été préalablement évalué et approuvé au plan du mérite scientifique par un comité de pairs externe (tel qu'un organisme subventionnaire) ou par le comité d'évaluation du mérite scientifique de l'UQAM (CÉSUAR).  
L'évaluation du mérite scientifique pour les protocoles d'enseignement est confiée au CÉPUAC.
  - Pour le [CÉPUAC](#) (Comité d'évaluation de la pertinence pédagogique de l'utilisation d'animaux dans les cours)
  - Pour le [CÉSUAR](#) (Comité d'évaluation du mérite scientifique des projets de recherche utilisant des animaux)
- 4 **Section 5 :** Le sommaire du projet doit être rédigé dans un langage accessible au public compte tenu de ses finalités.
- 5 **Section 7 :** Il est important de fournir, avec votre demande de renouvellement, une copie des permis scientifiques nécessaires au projet de recherche ou d'enseignement. Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire au moment du dépôt de votre demande, il nous faudra recevoir les documents **dans les 15 jours suivant** l'émission de la fiche de protocole, à défaut de quoi le protocole de recherche pourra être annulé et, le cas échéant, les fonds de recherche seront gelés
- 6 **Section 14 :** La règle des 3R : au besoin, consulter les outils et la banque de références disponibles sur le [microsite des 3R du CCPA](#)
- 7 **Section 15 :** Tout le personnel de votre équipe devant manipuler des animaux doit avoir suivi les trois volets de la [formation dispensés par l'UQAM](#)
- 8 Complétez toutes les sections pertinentes. Un document non complété adéquatement ne sera pas évalué par le comité CIPA. Il est fortement recommandé de faire réviser toute nouvelle demande d'utilisation d'animaux en laboratoire par la vétérinaire [Manon St-Germain](#) avant sa transmission électronique. La demande doit lui être transmise **au moins une semaine** avant la date de dépôt électronique.
- 9 **Les dates de dépôt électronique sont le 5 de chaque mois, sauf en juillet.**  
Les demandes reçues après ces dates seront examinées à la réunion suivante. Le dépôt électronique des demandes se fait à [cipa@uqam.ca](mailto:cipa@uqam.ca)
- 10 Suite à l'évaluation de votre protocole par le comité, apportez les modifications requises par le CIPA et envoyez une version amendée de votre protocole à [Louis-Philippe Auger](#)
- 11 Le protocole est valide pour une année et renouvelable **au maximum 3 fois**. Il est de la responsabilité des chercheurs de procéder à la demande de renouvellement avant la date d'échéance indiquée sur la fiche de protocole.

**Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :**

**Manon St-Germain**

Vétérinaire

Poste téléphonique : 4889

[St-germain.manon@ugam.ca](mailto:St-germain.manon@ugam.ca)

**Jonathan Verreault**

Président du CIPA

Poste téléphonique : 1070

[verreault.jonathan@ugam.ca](mailto:verreault.jonathan@ugam.ca)

**Complément d'information :**

- Documentation sur la réglementation du Conseil canadien de protection des animaux disponible sur le [site Web du CCPA](#)
- [Lignes directrices sur le soin et l'utilisation des animaux sauvages du CCPA](#)

# CATÉGORIES DE TECHNIQUES INVASIVES DU CCPA POUR LES ÉTUDES SUR LES ANIMAUX SAUVAGES

## Définitions :

- Inconfort :** Une forme légère de détresse
- Stress :** Réaction biologique chez un animal dont l'équilibre homéostatique est menacé
- Douleur :** Expérience déplaisante liée à une lésion tissulaire, provoquant des réactions de protection des fonctions motrices et végétatives, se traduisant par un comportement d'évitement et pouvant modifier les comportements propres à une espèce
- Détresse :** État dans lequel l'homéostasie ne peut être maintenue et qui peut entraîner la maladie ou des modifications pathologiques

<b>A</b>	<p><b>Méthode employées sur la plupart des invertébrés ou sur des prélèvements de tissus vivants</b></p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des tissus en culture et des tissus prélevés lors de l'autopsie;</li> <li>- Utilisation d'œufs, de protozoaires ou d'autres organismes unicellulaires;</li> <li>- Expériences impliquant de l'isolement, des incisions ou d'autres procédures invasives sur des métazoaires;</li> <li>- Expériences consistant à observer les animaux sans les déranger.</li> </ul>
<b>B</b>	<p><b>Méthodes causant peu ou pas d'inconfort ou de stress</b></p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Études d'observation qui dérangent les animaux dans une certaine mesure, mais pas au point que les mêmes individus sont observés de façon répétée, ce qui évite de les habituer à la présence humaine ou de modifier autrement leur comportement;</li> <li>- Recensements et autres relevés qui dérangent les animaux sans nécessiter la capture ou le marquage d'individus;</li> <li>- Études non invasives sur des animaux qui ont été habitués à la captivité;</li> <li>- Courtes périodes de privation de nourriture ou d'eau équivalant à des périodes de privation qui peuvent se produire dans la nature</li> </ul>
<b>C</b>	<p><b>Méthodes causant un stress mineur ou une douleur de courte durée</b></p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capture par des méthodes peu ou pas susceptibles de provoquer des blessures et marquage d'animaux pour remise en liberté immédiate;</li> <li>- Études d'observation à long terme sur des animaux en liberté dans les cas où leur comportement peut être altéré par des contacts répétés;</li> <li>- Contention de courte durée pour prélèvement de sang ou de tissus;</li> <li>- Contention des animaux pendant de courtes périodes allant au-delà de ce qui est nécessaire pour la simple observation ou l'examen mais respectant le critère de détresse minimale;</li> <li>- Courtes périodes de privation de nourriture ou d'eau excédant la durée des périodes de privation qui peuvent se produire dans la nature;</li> <li>- Administration de médicaments ou substances chimiques à dose non mortelle;</li> <li>- Utilisation de fléchettes à basse vitesse et fléchettes à injection lente de substances chimiques pour la contention.</li> </ul> <p><b>Remarques :</b> Ces procédures ne doivent pas modifier de façon significative l'apparence de l'animal, ses paramètres physiologiques (comme son rythme respiratoire ou cardiaque, sa production d'urine ou de matières fécales), son comportement social ou sa capacité de survie. Au cours des études de la catégorie C, les animaux ne doivent montrer aucun signe d'automutilation, d'anorexie, de déshydratation, d'hyperactivité, d'accroissement de la somnolence ou du décubitus, de vocalisation inhabituelle, de comportements agressifs de type défensif, de retrait social ou d'isolement.</p>

<b>D</b>	<p><b>Méthodes causant une détresse ou un inconfort modéré (e) à intense</b></p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capture par des méthodes susceptibles de causer des blessures (p. ex., fléchettes à haute vitesse et fléchettes à injection rapide de substances chimiques pour la contention, fusils lance-filet, etc.);</li> <li>- Maintien en captivité d'animaux sauvages capturés;</li> <li>- Déplacement d'animaux sauvages vers de nouveaux habitats;</li> <li>- Interventions chirurgicales majeures effectuées sous anesthésie générale avec réveil subséquent;</li> <li>- Contention physique pendant de longues périodes (plusieurs heures ou plus);</li> <li>- Causes de stress comportemental telles que l'absence de la mère, l'agression ou les interactions prédateur-proie;</li> <li>- Procédures perturbant le système sensoriel et moteur de façon sévère, persistante ou irréversible.</li> </ul> <p><b>Remarque : Les expériences décrites dans le présent paragraphe entreraient dans la catégorie E si elles étaient menées sur des animaux sauvages aussitôt avant leur remise en liberté.</b></p>
<b>E</b>	<p><b>Procédures causant une douleur intense égale ou au-dessus du seuil de tolérance de la douleur chez les animaux éveillés non anesthésiés</b></p> <p><u>Précision :</u></p> <p>Cette catégorie de techniques invasives ne se limite pas nécessairement aux procédures chirurgicales</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition à des stimuli ou agents nocifs dont les effets sont inconnus</li> <li>- Administration de médicaments ou substances chimiques à des concentrations qui perturbent (ou peuvent perturber) les fonctions physiologiques de façon marquée et qui provoquent la mort, une douleur intense ou une détresse extrême</li> <li>- Études comportementales dont on ne connaît pas les effets ou produisant une détresse dont on ignore l'intensité</li> <li>- Privation environnementale pouvant compromettre gravement le bien-être de l'animal</li> <li>- Emploi de relaxants musculaires ou de médicaments paralysants sans anesthésie</li> <li>- Brûlure ou traumatisme infligé à un animal non anesthésié</li> <li>- Mode d'euthanasie non approuvé par le CCPA;</li> <li>- Toute procédure (p. ex., injection d'agents toxiques ou production d'un stress ou d'un choc intense) causant une douleur voisine du seuil de tolérance et qui ne peut être soulagée par des analgésiques (p. ex., extraction de dents sans analgésie, tests de toxicité et maladies infectieuses déclenchées expérimentalement et se terminant par la mort);</li> <li>- Méthodes de capture qui ont de fortes chances de provoquer des blessures graves pouvant produire une douleur chronique intense et (ou) la mort (p. ex., pièges à patte)</li> </ul>